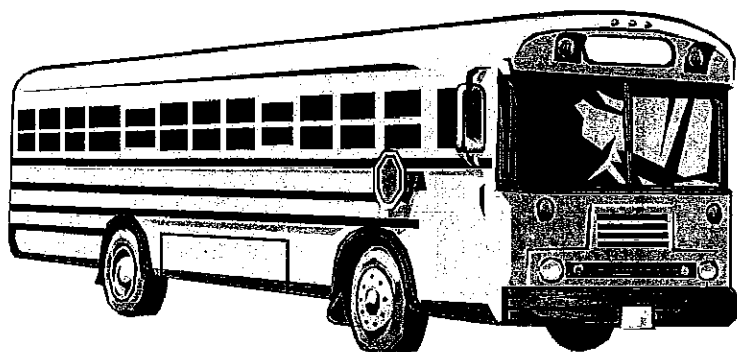


# Débarcadère scolaire et sécurité aux abords de l'école

Nouveauté dès le début de l'année scolaire ! La Municipalité a relocalisé le débarcadère scolaire en accord avec la commission scolaire, et ce, afin d'assurer une plus grande sécurité pour les enfants sur la rue des Hydrangées. Le débarcadère est maintenant situé à l'arrière des modules de jeux du parc-école.

Nous invitons les automobilistes à respecter les limites de vitesse. Dès le retour en classe, l'afficheur de vitesse sera installé aux abords de l'école. Soyez vigilants lors de vos déplacements aux abords de l'école Cyrille-Brassard, la sécurité des enfants en dépend !



Les brigadières scolaires sont responsables de la sécurité des enfants lorsqu'ils doivent traverser la rue. Nous leur demandons de respecter les consignes données par les brigadières, il en va de leur sécurité !

François Larose  
 Directeur des travaux publics  
 819 397-4226

## Prévention incendie

Dans cette parution, j'aimerais vous décrire brièvement mes tâches en tant que préventionniste incendie ainsi que certains renseignements utiles concernant les avertisseurs de fumée.

Un préventionniste ne vous dit pas simplement de changer votre pile dans votre avertisseur de fumée ou bien de faire ramoner votre cheminée ! Il doit s'assurer de mettre en place le plus de mesures possibles pour prévenir un incendie. Je dois donc vérifier tout ce qui pourrait causer un incendie dans les résidences et les commerces. Je dois aussi vous informer sur de mauvaises habitudes ou sur les meilleurs moyens de vous protéger pour éviter un incendie.

Lors de mes visites, je vérifie vos avertisseurs de fumée, vos systèmes de chauffage, votre système électrique, les moyens d'évacuation, vos extincteurs, etc. Je réponds également à toutes vos questions concernant la prévention.



À la suite de ma visite, je vous envoie un rapport par courrier. Chaque point à corriger doit être effectué selon un échéancier déterminé et réaliste. Si certaines modifications vous sont impossibles à effectuer dans les délais, il est toujours possible de communiquer avec moi pour en discuter.

La prévention incendie a fait ses preuves au Québec même si beaucoup de travail reste à faire. En plus de faire diminuer le nombre d'incendies, le nombre de décès a lui aussi régressé.

Au Québec, il y a eu 59 décès en 2005 contre 31 en 2010. En 2005, le nombre d'incendies de bâtiments déclarés fut de 9970 contre 7319 en 2010, une diminution de 2651 incendies de bâtiments ! (Statistiques sur les incendies déclarés en 2011 par le ministère de la Sécurité publique)

Voici maintenant quelques informations concernant un sujet de prévention que je vérifie lors de mes visites :

## Les avertisseurs de fumée

Il existe 2 types d'avertisseurs de fumée soit à ionisation et photoélectrique.

### À ionisation :

C'est le type le plus courant et le moins cher car il est moins dispendieux à produire.

Celui-ci est à privilégier près des chambres à coucher !

### Photoélectrique :

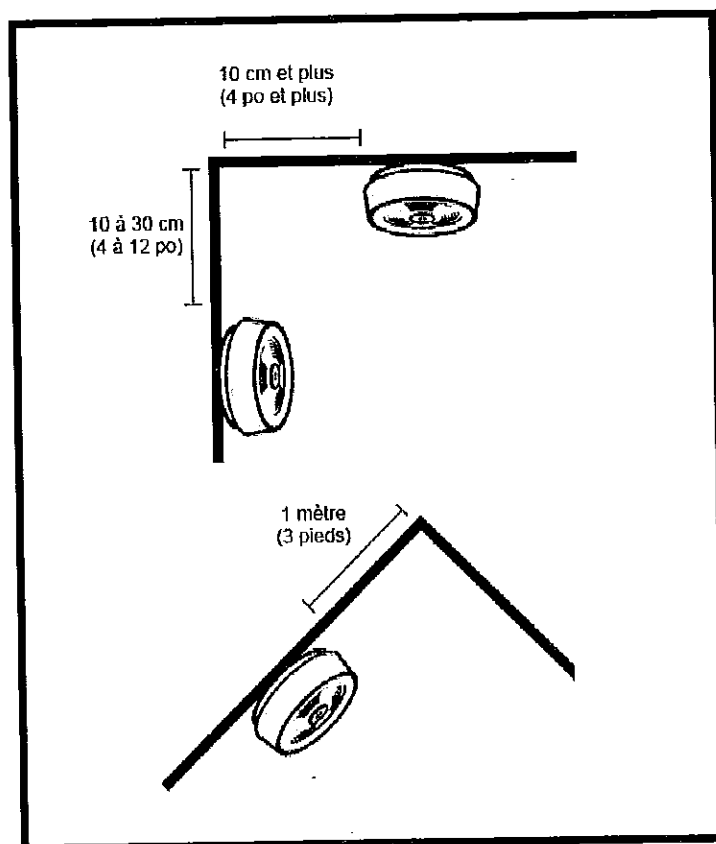
Celui-ci peut être une bonne alternative près de la cuisine ou d'une salle de bain si vous avez beaucoup de fausses alarmes inutiles.

### Combien d'avertisseurs de fumée dois-je avoir dans la maison ?

Vous devez avoir un avertisseur de fumée fonctionnel par étage, incluant le sous-sol. Il est préférable d'en installer dans les chambres où l'on dort la porte fermée ou bien si le panneau électrique se situe dans celle-ci.

### Où dois-je installer les avertisseurs de fumée ?

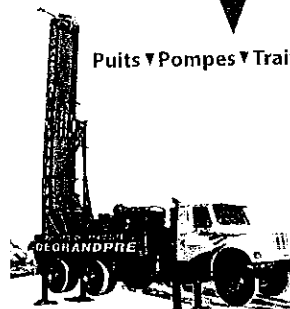
Dans les corridors, près des chambres à coucher, en s'assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée.



## DEGRANDPRÉ

Puits artésiens

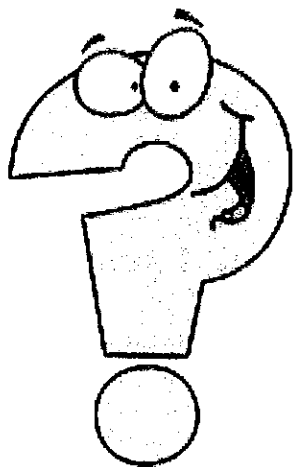
Puits ▼ Pompes ▼ Traitement d'eau



Samuel St-Pierre  
819 740-9110

Drummondville : 819 472-3286  
Fax : 819 472-7402

samuel@degrandprepuits.com R80: 8335-7996 13  
5224, boul. St-Joseph, Drummondville (QC) J2A 3V9



## Comment m'assurer que j'achète un bon avertisseur de fumée ?

L'avertisseur de fumée doit être certifié et porter le logo ULC, ULc ou encore CSA. Vérifiez la date sur votre avertisseur de fumée avant l'achat car certains détaillants peuvent avoir en main des avertisseurs qui ont déjà 2-3 ans de durée de vie d'écouler.

- Un avertisseur de fumée a une durée de vie de 10 ans après la date de fabrication qu'il soit à pile ou électrique ! S'il est poussiéreux, endommagé ou n'émet pas de signal après le remplacement de la pile, changez-le.

- Inscrivez toujours la date de fabrication sur votre avertisseur de fumée lors de l'achat si elle n'est pas déjà inscrite, car cette date est la référence pour savoir s'ils sont toujours bons.

- Remplacez la pile de votre avertisseur lorsque celui-ci émet des signaux sonores intermittents. Profitez du changement d'heure, à l'automne et au printemps, pour

changer vos piles dans vos avertisseurs de fumée. N'installez jamais de piles rechargeables car leur fiabilité et leur durabilité ne sont pas assurées après plusieurs charges.

- Certains modèles d'avertisseurs sont maintenant conçus pour durer 10 ans sans changer la pile pendant cette période. Ils sont scellés pour ne pas les ouvrir. Vous pouvez opter pour ceux-ci si vous oubliez de changer votre pile. Il est cependant toujours important de vérifier le fonctionnement au moins une fois par mois à l'aide du bouton TEST.
- Si vous êtes locataire, votre propriétaire doit vous fournir un avertisseur de fumée. Toutefois, vous êtes responsable de l'entretenir et de changer la pile au besoin.

**Inscrivez  
à votre calendrier  
la Semaine de pré-  
vention des incendies  
qui se déroulera  
du 7 au 13 octobre  
2012 !**

## Visites prévues pour une inspection résidentielle

Pour les mois de septembre et octobre, je prévois inspecter les résidences du 7<sup>e</sup> Rang de Wendover Nord et Sud, du 7<sup>e</sup> Rang de Simpson ainsi que le Domaine du Chevreuil qui comprend les rues Anik, Wilfrid, Lefebvre et Talbot.

Si je me présente à votre résidence et que vous êtes absents, je vous laisserai un accroche-porte pour vous permettre de prendre rendez-vous avec moi selon vos disponibilités.

---

J'espère avoir répondu à plusieurs de vos questions ! Si ce n'est pas le cas, vous pouvez toujours me rejoindre au 819 397-4226, poste 2, ou par courriel à [preventionniste@stcyrille.qc.ca](mailto:preventionniste@stcyrille.qc.ca). Je suis aussi disponible pour aller effectuer une visite de prévention chez vous si vous le désirez.

**Alexandre Langlois**  
Technicien en prévention incendie (TPI)